

VILLARS Urbanisme

Espace Beaunier : Saint-Étienne Métropole et le maire en désaccord

Saint-Étienne Métropole dénonce « deux contre-vérités » énoncées par le maire lors du dernier conseil municipal. Le refus de faire de l'espace Beaunier un projet d'intérêt communautaire serait essentiellement lié à son manque de mixité.

L'espace Beaunier, c'est 7 hectares de terrain entre le centre-bourg et l'avenue de l'Industrie. Et un projet municipal qui date déjà de plus de dix ans. Le temps nécessaire pour procéder aux acquisitions foncières en vue de requalifier des friches industrielles pour créer ce qui devrait devenir un éco-quartier.

« Trois bureaux d'études indépendants »

Dès lors, la municipalité ne cachait pas son souhait que cet ambitieux projet soit reconnu d'intérêt communautaire. D'où la déception du maire après l'avis négatif de Saint-Étienne Métropole. « L'espace Beaunier n'a pas été reconnu zone d'intérêt métropolitain, je le déplore. On voulait nous coller des com-



L'aménagement de l'espace Beaunier a commencé par une phase d'acquisitions puis de démolitions. Photo d'archives Progrès Pierre THIOLIERE

merces, on a dit non », a déclaré Jordan Da Silva lors de la dernière réunion du conseil municipal. Après la publication dans nos colonnes de ces déclarations, Saint-Étienne Métropole affirme que « les déclarations du maire de Villars comportent deux contre-vérités ». Elle dément tout d'abord le fait que

« Saint-Étienne Métropole aurait exigé la présence de commerces pour la reconnaissance de l'intérêt métropolitain du site Beaunier ».

Et d'expliquer : « Pour reconnaître un intérêt métropolitain à une opération d'aménagement, le projet doit mixer différentes fonctions urbaines telles que le

logement, l'emploi, les espaces verts, etc. Le commerce peut être une de ces fonctions mais n'est pas exigé par la Métropole. Il n'y a absolument rien d'impératif. Le commerce n'est donc pas un pré-requis ».

Le maire de Villars a aussi regretté les critères de ce refus, assurant qu'il « aurait fallu des

mètres carrés de commerces, on est soi-disant trop loin d'équipements métropolitains, on serait aussi trop loin du centre-ville, voilà pourquoi on n'a pas été retenu ».

Là encore, du côté de Saint-Étienne Métropole, on s'inscrit en faux en précisant que « l'analyse des critères se fait par un groupement de trois bureaux d'études indépendants ». Et d'évoquer les critères d'intérêt communautaire : « Parce que l'aménagement sur site est particulièrement complexe (dépollution, risques miniers, d'inondations, etc.) ; parce que cela permet de résorber des friches industrielles ou encore des îlots d'habitat dégradé ; parce que le projet envisagé comprend plusieurs fonctionnalités : habitat, emploi, espaces verts... ».

Ce qui semble donc manquer au projet villardais, aux yeux de Métropole, c'est une mixité des projets puisque l'espace Beaunier sera réservé à l'habitat. « Pourtant, il suffit de traverser l'avenue de l'Industrie pour y trouver des entreprises et la place Gambetta pour les commerces de proximité... », rappelle Jordan Da Silva.

De notre correspondant
Pierre THIOLIERE

LA TALAUDIÈRE Politique locale

Conseil municipal : le budget 2020 s'oriente vers le désendettement de la commune

Lundi 20 janvier, les conseillers municipaux ont débattu des orientations budgétaires qui précèdent traditionnellement le vote du budget primitif.

Le vote du budget 2020 aura lieu lundi 3 février, lors du dernier conseil municipal du mandat, avant les élections des 15 et 22 mars.

Ramona Gonzalez Graill, en préambule à la présentation des chiffres talaudiérois, a fait état du contexte économique national, constatant l'augmentation de 1,3 % du produit intérieur brut à rapprocher de l'inflation en hausse de seulement 0,7 %. L'amélioration du marché du travail, avec la création d'emplois, est

l'autre bonne nouvelle de l'année 2019, les dépenses des ménages ayant soutenu l'activité économique.

Côté négatif, la première magistrate a dénoncé le recul permanent de la dotation forfaitaire attribuée par l'État aux communes. L'autre point de désaccord reste la suppression progressive de la taxe d'habitation : selon le maire et le premier adjoint Pascal Garrido, les conséquences pour les finances locales dans un futur proche restent floues et dangereuses pour les investissements dans les territoires.

Stabilisation financière
Une baisse de dépenses de 1,21 % est prévue, contre une

stabilité des recettes en 2020. Aucun emprunt ne sera à l'ordre du jour, et la courbe du désendettement se poursuit, façon de retrouver des capacités d'autofinancement importantes, avant l'engagement de la construction de la nouvelle école, dont le lancement du concours d'architectes programmé en 2020, qui mobilisera des fonds importants. Le taux des impôts locaux n'augmentera pas pour la troisième année consécutive.

Travaux

Parmi les travaux qui seront réalisés, retenons l'avenue du club bouliste, les travaux du cimetière, la transformation de l'accueil de la mairie, l'achat de terrains et la mise

en place de signalétique concernant la trame verte et bleue, emblématique liaison écologique souhaitée par Saint-Étienne métropole.

Pôle jeunesse

La proposition exposée par Gilles Moreton de créer pour les adhérents du Pôle jeunesse des sorties culturelles ou sportives un vendredi par mois au tarif de 5 euros, est adoptée à l'unanimité.

Conseil municipal d'enfants

Les 13 et 14 mai, les 28 élus du conseil municipal d'enfants se rendront au parlement européens de Strasbourg, pour une visite guidée par la députée européenne



La députée européenne Sylvie Guillaume pilotera les jeunes élus au parlement de Strasbourg. Photo DR

Sylvie Guillaume. Ils seront rejoints par des jeunes de Küssaberg, ville jumelle de La Talaudière.

De notre correspondant
Marcel RASCLE

Prochain conseil municipal :
lundi 3 février à 18 h 30

4920-11

C 28. 22 01. 20